



CAEN PIC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 4 février 2019

## En 2019, on reste engagé-es !

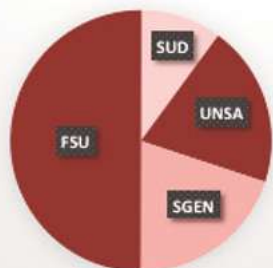
Les élections professionnelles ont conforté la FSU comme une force incontournable. La FSU est une des seules organisations syndicales qui progresse en voix. Un signe de vitalité, la marque d'une confiance encore plus grande de la part des agent-es à les représenter, à intervenir et agir avec eux. Certes, la FSU se félicite de ce résultat qui valide aussi un projet syndical alliant proposition, action et négociation, mais nous continuerons de dénoncer des modalités de vote décourageantes pour beaucoup. Dans sa lettre aux Français, le chef de l'État questionne une « suppression de certains services publics », aux antipodes des dernières revendications populaires. « Nous ne pouvons pas (...) poursuivre les baisses d'impôts sans baisser le niveau global de notre dépense publique. » L'assertion n'appelle pas le débat. Elle est, sous la plume d'Emmanuel Macron, l'argument pour détruire encore les services publics. « Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ? » interroge le président, poursuivant sans transition, « faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers ? ». En somme, ce gouvernement n'a aucune intention d'infléchir sa politique et le grand débat devrait donc se résumer à choisir quels services publics doivent disparaître. Loin des aspirations portées par les récents mouvements sociaux, y compris les Gilets jaunes. Pouvoir d'achat et salaires, développement des services publics, réforme de la fiscalité, transition écologique juste socialement... c'est ce que porte la FSU qui s'attache à construire les actions unitaires les plus larges possibles, pour obtenir de réelles avancées. Ainsi, dès le début de l'année 2019, la FSU est engagée pour assurer un avenir à la Fonction publique et à ses agent-es qui sont aujourd'hui les grands oubliés et qui risquent fort de faire les frais des mesures annoncées par le gouvernement. C'est dans ce cadre qu'elle participe à la journée d'action interprofessionnelle du 5 février. Elle l'a été également pour offrir aux retraité-es des conditions de vies dignes le 31 janvier dans les rues de Caen. Aux côtés des organisations lycéennes, les syndicats du Second degré continuent le combat contre la « réforme » du lycée. Nous sommes toujours engagé.e.s à offrir à nos jeunes de meilleures perspectives d'avenir. Dans un cadre intersyndical, la grève du 24 janvier a été une étape importante pour s'opposer aux suppressions de postes et à des réformes visant à brider le droit d'expression des personnels de l'Éducation nationale. ♦

**Jérôme ADELL, secrétaire départemental.**

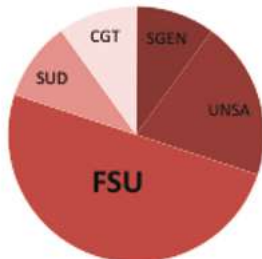
# Élections professionnelles

## Académie de CAEN, la FSU confortée

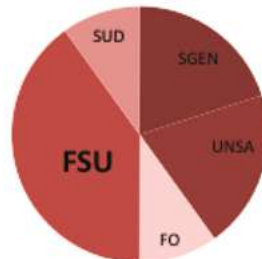
CTA



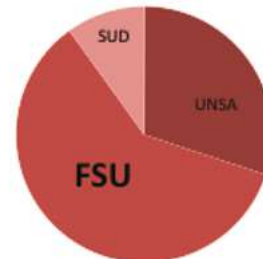
SIÈGES CTSD 14



SIÈGES CTSD 50



SIÈGES CTSD 61



## Merci à la profession pour sa confiance

### Second degré

Les élections professionnelles pour renouveler les instances paritaires locales et nationales se sont tenues du 29 novembre au 6 décembre dernier. Une nouvelle fois, nos professions ont fait confiance à la FSU et à ses syndicats nationaux. Ainsi, au niveau académique la FSU garde 5 sièges sur 10 au CTA, les agrégés gagnent un siège avec la liste d'union SNES-SNEP-SNE-SUP, les CPE remportent tous les sièges (4) de la CAPA, la FSU progresse chez les non titulaires et chez les Psy-EN...

Mais cette réussite, que l'on doit aussi à un travail de terrain de nos militants pour convaincre de la nécessité de voter, ne doit pas cacher les quelques ombres au tableau. Chez les certifiés, le SNES perd un siège. C'est dans cette catégorie que le taux d'abstention est le plus élevé. La difficulté à maintenir un maillage serré du réseau d'établissements a forcément un impact sur la perception qu'ont les collègues de l'utilité des syndicats. Elle fragilise aussi la mobilisation de tous lors des périodes électorales. À nous dans les quatre prochaines années d'inverser la tendance et de reconstruire

un véritable syndicalisme de terrain.

L'émiettement syndical pèse aussi dans la perception qu'ont les collègues de l'importance des instances paritaires : le nombre de listes proposées était très élevé, les mails trop nombreux, les discours inaudibles... C'est une réalité observable tant au niveau académique que national.

Le ministère, qui maintient son cap de « rénovation du dialogue social » en diminuant le rôle des CAP, porte aussi la responsabilité d'une campagne de non-communication désastreuse, d'un choix de prestataire incompétent (impossibilité technique de voter le premier jour), et de modalités de vote délibérément complexes qui ont découragé les collègues.

Compte tenu des différents obstacles, militantes et militants ont dû se démener pour faire augmenter la participation globale : tracts dans tous les établissements, heures d'informations syndicales, stages syndicaux, adresse à la presse, veille sur les réseaux sociaux. Ils et elles ressortent de ces élections professionnelles comme un boxeur après un match : épuisé(e)s mais galvanisé(e)s par une victoire qui les portera de nouveau sur le ring dans quatre ans. ♦ **Carole LIZÉ.**

### SNUipp-FSU : syndicat majoritaire des enseignant.e.s dans les écoles

À l'issue des élections professionnelles, le SNUipp-FSU reste le premier syndicat de la profession en France.

Dans le Calvados, le SNUipp-FSU maintient sa position majoritaire en CAPD ainsi qu'au CTSD.

Les chiffres de la CAPD :

- Taux de participation 42.05 %.
- SNUipp-FSU : 49.05 % 6 sièges (=).
- SGEN-CFDT : 19,66 % 2 sièges (=).
- SUD : 15.29 % 1 siège (-1).
- SE-UNSA : 10.85 % 1 siège. (+1)
- CGT : 3.31 % pas de siège.
- Snudi-FO : 1.83 % pas de siège.

Même si le SNUipp-FSU se félicite des résultats, le faible taux de participation l'interpelle. Le manque d'intérêt des électeurs, la méconnaissance des enjeux des élections, le « nez dans le guidon », l'isolement des collègues sont quelques réponses.

Pourtant, le SNUipp-FSU travaille avec acharnement pour la défense de toutes et tous, et pour un service public et laïc d'Éducation sur tout le territoire.

La défense des écoles rurales, la baisse des effectifs sur tout le département, les temps partiels à 80 %, l'amélioration des salaires, l'ISAE pour tous, la prise en compte des difficultés scolaires, la défense des droits et des conditions de travail... sont ses batailles quotidiennes ! ♦ **Laurence GUILLOUARD.**

## SNEP-FSU : une progression exceptionnelle !

Le SNEP-FSU, progresse encore, obtenant 83,1 % des suffrages exprimés à la CAPN (9 sièges sur 9) et près de 84 % des suffrages dans notre académie où 68 % de la profession s'est exprimée (363 voix pour le SNEP et 57 pour l'UNSA).

Cela n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui d'une activité syndicale permanente faite de rencontres et d'échanges avec la profession pour développer simultanément un sport scolaire et une EPS ambitieuse au service de la réussite de toutes et tous les élèves et agir pour nos conditions de travail.

Avec ces résultats, qui renforcent notre outil commun, c'est l'EPS et notre métier qui sont grands vainqueurs ! Alors avec le SNEP et la FSU plus que jamais armés pour agir au quotidien ! ♦ **Sébastien BEORCHIA.**



Les infirmier-e-s de l'académie de Caen ont pris part à 73.48 % aux élections professionnelles pour élire leurs représentants.

Sur 181 Inscrits, 133 ont pris part aux votes, 130 se sont exprimés.

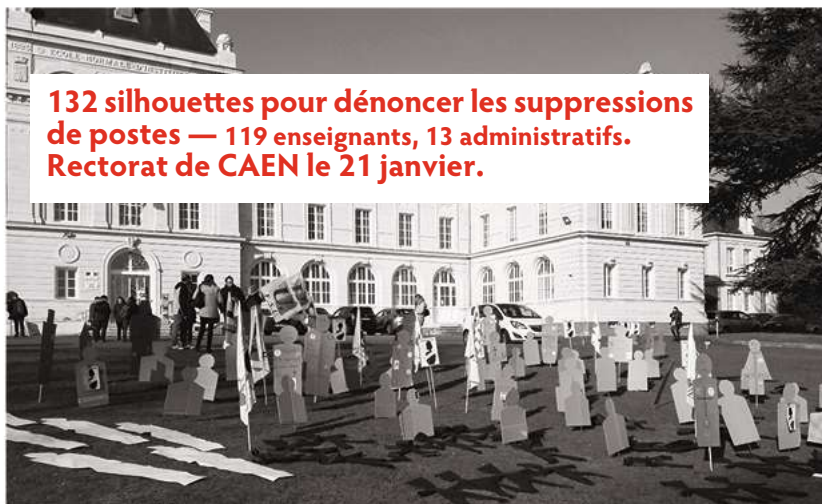
Cette fois encore comme depuis sa création, les collègues ont renouvelé leur confiance envers le SNICS en lui attribuant 82 voix (63 %).

Le SNICS obtient donc 3 sièges sur 4 à la CAPA. Ce résultat légitime le travail effectué au plus près du terrain et porte notre syndicat à continuer de défendre ses mandats, notamment l'application de la circulaire des missions de 2015. ♦

**Non aux suppressions de postes et à la réforme du lycée.  
CAEN le 24 janvier.**



**132 silhouettes pour dénoncer les suppressions de postes — 119 enseignants, 13 administratifs.  
Rectorat de CAEN le 21 janvier.**



**Les retraité-es toujours mobilisé-es.  
CAEN le 31 janvier**



**ASSEZ !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# Confiance ou bâillon

Depuis son arrivée à la tête du ministère de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer a fait de la « confiance » le mot-clé de sa communication aussi bien vis-à-vis du grand public que des personnels. Loin de cet affichage, c'est aujourd'hui le bâillon qui menace ces derniers, avec son projet de loi sur l'école.

Une enseignante de l'académie de Dijon se fait rappeler par l'institution à son « devoir de réserve » pour avoir critiqué un discours du président de la République. Enseignants, personnels de l'éducation, fonctionnaires, éducateurs, défenseurs du service public, nous ne saurions accepter que le droit à la liberté d'expression, garanti à tout citoyen par la Constitution, soit ainsi bafoué. Nous nous inquiétons de la multiplication des pressions et intimidations qui vont dans ce sens.

Nous nous opposons à l'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » qui vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas. Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du service public », expression suffisamment floue pour y

inclure toute critique des politiques scolaires. Nous y voyons la volonté de leur hiérarchie, à tous les niveaux, de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives.

Nous rappelons notre attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Éducation nationale à se conformer aux instructions (art.28) aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art.26), à la neutralité (art.25) mais pas à la réserve.

Fonctionnaires citoyens et non sujets, la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général, nous n'y renoncerons pas et nous appelons l'ensemble des personnels et l'ensemble de toutes celles et ceux qui ont à cœur de défendre le service public, à protester contre cette atteinte aux libertés publiques.

Non à l'article 1, projet de loi « École de la confiance »  
La liberté d'expression, nous devons la garder, signez la pétition sur : <https://liberte-expression.fsu.fr/> ♦

## Attaques contre le secrétaire du CHSCTA de Caen Intolérable !

Les représentant-es du CHSCTA avaient déjà assisté, médusés, au lynchage du secrétaire de l'instance lors de la lecture d'une déclaration liminaire à son encontre par le DRH de l'académie qui présidait la réunion du comité du 18 octobre dernier. Face à cette attaque frontale inadmissible, ils avaient procédé à un vote de confiance envers le secrétaire, qui l'a obtenu. Cependant les 5 représentant-es FSU et Sud Éducation, déplorant ne pas pouvoir travailler à l'amélioration des conditions de travail des personnels, ont quitté la séance lorsque les autorités rectorales ont refusé d'appliquer le règlement intérieur. Laquelle s'est poursuivie avec la seule présence des 2 membres Sgen-CFDT et Éducation.

Mais cela ne suffisait pas ! Suite à une alerte dans le cadre des missions du secrétaire sur les difficultés rencontrées par un établissement, le DRH de l'académie, continuait dans le même registre. Et le 18 janvier dernier les élu-es des personnels du CHSCTA apprenaient qu'un audit était diligenté par le Recteur sur le fonctionnement de l'instance. Audit annoncé dès

le 18 octobre par le DRH en conclusion de lecture de sa déclaration liminaire. Ce, alors que depuis pratiquement un an maintenant, les représentant-es de la FSU demandaient une entrevue au recteur sur les difficultés récurrentes rencontrées dans l'exercice de leurs missions, sans aucune réponse officielle de la part de celui qui est pourtant président de droit du CHSCTA. Ainsi, lors du CTA du 21 janvier dernier, les représentant-es FSU et SUD éducation ont rappelé au Recteur d'académie que ces procédés qui participent des tentatives d'entrave du travail du CHSCTA sont inacceptables et ont exigé l'arrêt immédiat de ce qui s'apparente de plus en plus à du harcèlement en direction du secrétaire du CHSCTA.

Au regard de l'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » qui vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas, les choses semblent prendre tout leur sens. C'est à un véritable déni de démocratie et du respect des instances que nous sommes confrontés dans notre académie, car c'est le rôle des élu-es des personnels qui y est remis en cause et au bout du compte ce sont les droits de toutes et tous les agents de l'académie qui sont méprisés. ♦

**Les représentant-es des personnels FSU au CHSCTA de Caen.**

**Nouveau  
site :**

[fsu14.fsu.fr](https://fsu14.fsu.fr)

